

## 207728 - Il croit avoir jeûné sans renouveler son intention de le faire

---

### question

Comment juger l'acte de celui qui a nourri l'intention de jeûner tout le mois de Ramadan avant d'aller se coucher et qui s'est réveillé à l'aube pour prendre le petit déjeuner et s'est entendu dire que le Ramadan n'était pas encore arrivé puisque le jour qui commence devait porter le nombre des jours de Chaaban à trente. Il s'est mis à jeûner à partir du surlendemain sans renouveler son intention initiale et a jeûné ainsi tout le mois béni.

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Nourrir l'intention de jeûner depuis la veille est une condition de validité du jeûne obligatoire d'après ce hadith d'Hafsah, l'épouse du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) selon laquelle le Messager d'Allah a dit: « **N'aura pas justement jeûné celui qui ne se serait pas décidé avant l'aube.** » (Rapporté par Abou Dawoud, 2454) et jugé authentique par al-Albani dans Irwaa al-Ghalil, (25/4) n° 914. L'expression ne se serait pas décidé signifie: n'en avait pas eu l'intention.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accordé Sa miséricorde) a dit: « **Notre doctrine, nous les chafites, veut que le jeûne ne soit pas justement observé par celui qui n'en avait pas l'intention depuis la veille. C'est l'avis de Malick, d'Ahmad, d'Isaac, de Dawoud et de nombreux autres ulémas issus des anciens et des contemporains.** »

Extrait d'al-Madjmou (6/318)

L'intention est toute simple car il suffit de se résoudre et d'avoir la ferme volonté de jeûner après avoir appris que le lendemain est le premier jour du Ramadan. La loi ne prévoit pas l'expression verbale de l'intention.

Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **Toute personne qui connaît que le lendemain est le premier jour du Ramadan et a la volonté de le**

**jeûner en a nourri l'intention. Qu'elle ait proclamé celle-ci ou pas. C'est ainsi que l'ensemble des musulmans traduisent leur intention de jeûner.** » Extrait de Madjmou al-fatawa (25/215)

Dans ach-charh al-moumt'i (6/353-354), cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Aucun acte volontaire ne peut se faire sans une intention. En d'autres termes, tout ce que l'homme entreprend délibérément repose sur une intention. Ceci permet de savoir que quand un obsédé se met à dire : je n'avais pas nourri l'intention ...il ne fait que délirer car comment dire qu'on n'avait l'intention de faire après avoir fait...?

Nourrir dès le premier jour l'intention de jeûner tout le mois de Ramadan suffit à moins d'interrompre le jeûne pour cause de voyage ou de maladie. Dans ce cas, il faut renouveler l'intention. Par ailleurs, le fait de nourrir l'intention de jeûner tout le mois dès le premier jour n'est pas une condition de validité du jeûne. Si on nourrissait cette intention à l'entrée de chaque nuit, ce serait juste.

Ibn al-Qattan (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **Tous les ulémas sont unanimes à soutenir que celui qui nourrit dans chaque nuit du Ramadan l'intention de jeûner le lendemain et le fait aura parfaitement jeûné.** » Extrait de al-Iqnaa fii massail al-Idjmaa (1/227).

Toutefois, si l'auteur de la présente question entend dire qu'il n'avait pas du tout renouvelé son intention jusqu'à l'arrivée du premier jour du Ramadan parce que complètement distrait et ne s'en est souvenu qu'après l'aube et n'avait pas pris le repas prévu, il doit alors s'abstenir de s'alimenter dès l'instant où il a appris le début du Ramadan, quitte à rattraper le jeûne de ce jour car l'intention de jeûner doit exister depuis la veille, comme on l'a déjà dit. » Voir à propos de la manière de nourrir l'intention de jeûner la réponse donnée à la question n°[22909](#).

Allah le sait mieux.